



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

**Numéro 32**  
**Mercredi 9 septembre 2026**

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Champoz

#### Avis de construction

**Requérante:** BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

**Emplacement:** parcelles N°s 101, 102, 104, 310 et 316, aux lieux-dits: «Sous Moron, Prés Vautrins, Pâturage près l'Etang et Moulin des Pécas», commune de Champoz.

**Projet:** démontage d'une ligne basse tension aérienne et pose d'un nouveau câble basse tension enterré dans un nouveau tube et partiellement dans un tube existant.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Objets protégés:** terrains secs (art. 44 RAC) et zone riveraine.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 25 LCFo, 80 LR, 48 LAE et 21 LPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 2 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Corcelles

#### Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 24 juin 2026

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 27 août 2026.

Corcelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

Le Conseil communal



### Court

#### Place d'apprentissage

##### Mise au concours

Tu cherches une place d'apprentissage dans une commune à taille humaine, tournée vers l'avenir? Tu as envie de travailler au sein d'une équipe dynamique et ouverte?

La Municipalité de Court met au concours une place d'apprentissage:

employé-e de commerce CFC

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2027

**Durée de l'apprentissage:** 3 ans

L'offre d'emploi complète peut être consultée sur internet à l'adresse [www.court.ch](http://www.court.ch).

**Délai de postulation:** vendredi 25 septembre 2026

Court, le 9 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

#### Entrée en vigueur

##### Ordonnance d'assainissement

Lors de sa séance du 13 août 2026, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance d'assainissement. Cette ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Consultable auprès de l'administration municipale, cette ordonnance annule et remplace l'ordonnance d'assainissement du 22 juin 2023.

#### Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Court, le 9 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



### Grandval

#### Bus de la police cantonale bernoise

Le bus de la police cantonale bernoise sera présent, sur la place devant la déchetterie, le lundi 14 septembre 2026 de 13h à 15h.

N'hésitez pas à venir poser vos questions et rencontrer les agents.

Grandval, le 9 septembre 2026

Le Secrétariat municipal



### Loveresse

#### Avis de construction - Modification

**Requérante et auteure du projet:** Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon 5, 2852 Courtételle.

**Propriétaire:** Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

**Emplacement:** parcelle N° 683, Beau Site, 2732 Loveresse

**Description du projet:** construction d'un cabanon en self-service pour la vente de produits du terroir. Changement de l'emplacement du cabanon.

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de construction:** zone affectée à des besoins publics «Beau Site».

**Dépôt public:** du 2.9.2026 au 2.10.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 28 août 2026

Conseil communal

#### Avis de construction

**Requérant:** Gagnebin Olivier, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse.

**Auteur du projet:** Dynamic-Habitat, Blanchard Sébastien, La Gérine 5, 2735 Malleray.

**Emplacement:** parcelle N° 595, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse

**Description du projet:** création d'un couvert à voitures accolé à la maison existante.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones d'affectation et de construction:** zone H2a.

**Dérogations:** Art. 411, al 4 et art. 414, al. 2 RCC.

**Dépôt public:** du 2 septembre au 2 octobre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 31 août 2026

Conseil communal

#### Avis de construction - Modification du permis de construire N° 2025-5455

**Requérant et propriétaire foncier:** Longauto Sàrl, Longo Anthony, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

*Auteur du projet :* KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

*Emplacement :* parcelle N° 735, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

*Description du projet :* installation d'un espace « aspirateur » pour véhicules public, à côté d'un garage existant et d'un futur lavage voiture public.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Dérogation :* art. 214/2 al. 1 RCC.

*Zone :* zone d'activités

*Dépôt public :* du 2 septembre au 2 octobre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 31 août 2026

Conseil communal



## Soirée d'information organisée par la police cantonale destinée aux citoyennes et citoyens

La police cantonale bernoise vous invite à une soirée d'information qui se déroulera le **mercredi 9 septembre 2026 dès 19 h 30 à la salle de gymnastique de Crémises**. La durée sera d'environ 2 heures avec la possibilité de poser des questions en fin de séance.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers / banquiers ainsi que les vols par effraction.

Souboz, le 19 août 2026

Conseil communal



## Avis de construction

*Requérante :* Pro Natura BEJUNE, Louis-favre 1, 2000 Neuchâtel.

*Auteur du projet :* Natura Biologie appliquée SA, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

*Emplacement :* parcelle N° 749, aux lieux-dits : « Le Moulin et la Scierie », Bellelay, commune de Saicourt.

*Projet :* revitalisation d'une source (10 m'), diversification du lit d'un ruisseau (80 m'), aménagement de plans d'eau temporaires (75 m²), aménagement d'un plan d'eau permanent (170 m²), plantation d'arbustes (45 m²), plantation d'arbres isolés (5 pièces) et mise en place d'une clôture de protection (400 m').

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* agricole.

*Zone de protection :* PPP 1 « Echappée de l'abbatiale de Bellelay ».

*Objet protégé :* végétation des rives (art. 21 LPN).

*Dérogation :* art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

*Remarque :* une dispense de pose de gabarits a été accordée dans le but de protéger le bétail sur le site du projet. Un panneau d'information avec les plans du projet a été implanté sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

*eBau no* 2026-14030

*Requérant :* David Andres, Les Reusilles 24, 2722 Les Reusilles

*Auteur du projet :* Faivre Energie SA et Rossini-Godel Sàrl, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

*Rue :* Rière Jorat 3 et 3a, 2720 Tramelan

*Parcelle N° :* 707

*Projet de construction :* remplacement d'une chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air-eau (intérieure et extérieure).

*Zone :* hors zone

*Dérogation :* Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 9 septembre 2026

Secrétariat municipal

## Avis de construction

*eBau no* 2026-14025

*Requérants :* Thierry Giamminionni et Sabrina Wiederkehr, Grand-Rue 61, 2720 Tramelan

*Auteur du projet :* Dietziker Architekten GmbH, Patrick Dietziker, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

*Rue :* rue de Bellelay 16, 2712 Le Fuet

*Parcelle N° :* 886

*Projet de construction :* isolation périphérique du bâtiment, remplacement des portes et fenêtres, pose de stores électriques, pose d'une pompe à chaleur extérieure

*Zone :* mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 9 septembre 2026

Conseil municipal

## Informations communales

### Restrictions d'eau dans les villages de Saicourt et du Fuet

Malgré les précipitations enregistrées ces derniers jours, les restrictions d'usage de l'eau potable

annoncées le 17 juin 2026 restent en vigueur. Les pluies récentes n'ont pas permis une remontée significative du niveau des sources d'alimentation en eau potable. Le Conseil remercie la population pour sa compréhension et sa collaboration. Dès que les niveaux seront suffisants, la levée des mesures sera communiquée sans délai.

## Patrouille de proximité

Le bus de la police cantonale bernoise sera stationné le **lundi 14 septembre 2026** vers l'école secondaire de la Courtine à Bellelay de 11 h à environ 13 h 30.

## Fenêtres de l'Avent

Le comité du Collectif'BFS souhaite relancer les fenêtres de l'Avent au cours de mois de décembre 2026.

Afin de pouvoir organiser cet événement, le comité a besoin de la participation des habitantes et des habitants de la commune. Il invite donc toutes les personnes intéressées à prendre part à cette manifestation à s'annoncer par e-mail (collectifbfs@gmail.com) ou par Whatsapp (078 249 37 01) jusqu'au 30 septembre 2026.

Il est possible de participer en décorant une fenêtre uniquement ou en accueillant la population pour un moment convivial autour d'un verre.

La réussite de cette initiative dépend de votre participation. Sans l'engagement des habitants de la commune, il ne sera malheureusement pas possible de mettre la manifestation sur pied.

Le comité vous remercie d'avance de votre intérêt, votre participation et votre précieux soutien.

## Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

M<sup>me</sup> Manon Bangertter a donné sa démission de la commission scolaire pour le 31 octobre 2026. Toute personne intéressée à intégrer la commission scolaire peut s'annoncer au bureau municipal, soit par courriel, soit par téléphone.

## Tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion

Pour faire suite à la modification de la loi sur la protection de l'air le 8 mars 2023, les contrôles ne sont plus effectués par les communes mais par le canton. De ce fait, le Conseil municipal a abrogé le tarif du 1<sup>er</sup> avril 2017 lors de sa séance du 31 août 2026.

## Route du Sautou à Saicourt

La route du Sautou sera fermée à la circulation du 14 septembre au 9 octobre 2026. Cette fermeture est nécessaire pour procéder aux travaux de réfection de la route qui ont été votés lors de l'assemblée municipale du 15 décembre 2025. Nous vous prions de vous conformer à la signalisation mise en place durant les travaux. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension.

## Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le mercredi 16 septembre 2026.

Le Fuet, le 9 septembre 2026

Conseil municipal



## Avis de construction

*Requérante :* Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

*Emplacement :* parcelles N°s 394 et 396, au lieu-dit : « Forêt de Saules », commune de Saules.

*Projet :* réfection de trois tronçons de chemins forestiers et création de places à bois situés entre

le village de Saules et le hameau de la Montagne de Saules.

*Dimensions* : selon plans déposés.

*Construction* : selon plans déposés.

*Zone* : agricole.

*Zones de protection* : corridor faunistique d'importance nationale WWK15N, périmètres de protection du paysage « Les Neufs Champs » et « Derrière les Saignes » (art. 531 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

*Dérogation* : art. 80 LR.

*Remarques* : projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

facilités accordées quant à la pose de gabarits. Des panneaux avec le plan du projet sont posés sur les lieux des projets pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Sorvilier

### Avis de construction

*Requérant* : M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier

*Emplacement* : parcelle N° 1022, au lieu-dit : « Rue Principale 41 », commune de Sorvilier

*Projet* : construction d'un hangar agricole pour stockage de fourrage et machines agricoles et réfection du chemin actuel autour de la ferme

*Dimensions* : selon les plans déposés

*Construction* : selon les plans déposés

*Zone* : agricole

*Dérogation* : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 9 septembre 2026

Le Conseil municipal



## Tavannes

### La Police cantonale bernoise à la rencontre de la population

La Police cantonale bernoise sera présente à Tavannes avec son poste de police mobile le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 30 à 17 h 30.

Le véhicule sera stationné sur le parking des Deux Clefs, en face de la Migros.

Cette permanence permettra à la population de rencontrer directement les agentes et agents de la patrouille de proximité, de leur poser des questions, d'obtenir des renseignements ou encore

d'effectuer certaines démarches dans un cadre simple et accessible.

La population est cordialement invitée à profiter de cette occasion pour venir à leur rencontre.

Tavannes, le 4 septembre 2026

Le secrétariat municipal

### Déplacement du point de collecte

Dans le cadre des travaux liés à la gare, le point de collecte de la rue du Quai pour le verre, l'aluminium, le fer blanc et les textiles a dû être déplacé.

Il se trouve désormais le long de la route de Reconvilier, à proximité de la voirie communale, sur le secteur des anciens abattoirs.

La Commune remercie la population de prendre bonne note de ce changement.

Tavannes, le 4 septembre 2026

Le secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage* : Sébastien et Joanne Gyger, Champ de la Pierre 4, 2735 Malleray

*Auteur du projet* : Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

*Adresse du projet* : BF 1535, Champ de la Pierre 4, Malleray

*Description du projet* : assainissement de production de chaleur, installation d'une pompe à chaleur air-eau

*Dimensions du projet* : selon plans déposés

*Constructions du projet* : selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions* : zone d'habitation 2

**Dépôt public : du 2 septembre au 2 octobre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 26 août 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage* : SAGO Immobilier Sàrl, Mettlenweg 72, 2504 Biel/Bienne

*Auteur du projet* : AHD ARCHITECTURE AHMED, Rue Emile Boéchat 42, 2800 Delémont

*Adresse du projet* : BF 280, Rue Principale 41, Bévillard

*Description du projet* : installation d'une pompe à chaleur destinée au chauffage des logements

*Dimensions du projet* : selon plans déposés

*Constructions du projet* : selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions* : zone Centre B

*Dérogations* : Art. A151, al. 8, ch. 2

Règlement communal de construction

**Dépôt public : du 2 septembre au 2 octobre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 août 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage* : Mathieu Caroli, Sous les Colons 34, 2735 Malleray

*Adresse du projet* : BF 1391, Sous les Colons 34, Malleray

*Description du projet* : réfection et isolation de la toiture et pose de capteurs solaires photovoltaïques. Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau placée à l'extérieur du bâtiment.

*Dimensions du projet* : selon plans déposés

*Constructions du projet* : selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions* : zone d'habitation 2

**Dépôt public : du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage* : Valentine Gerber et David Burkhalter, Route de Moron 5, 2735 Malleray

*Auteur du projet* : APOLLO Architecture Sàrl, Lucas Fritschi, Rue de l'Hôpital 27, 2502 Biel/Bienne

*Adresse du projet* : BF 128, La Gourbache 8, Malleray

*Description du projet* : transformation d'une ferme en habitation et dépôt, création d'une salle de rencontre

*Dimensions du projet* : selon plans déposés

*Constructions du projet* : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Centre A

Objets protégés : digne de conservation

Dérogations : art. 80, al. 1, let. b LR / art. 212, al. 3, let. g Règlement communal de construction / art. 21, al. 2 Règlement d'alimentation en eau potable / art. 10, al. 2 Règlement d'évacuation des eaux usées

Dépôt public : du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 3 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Prélude SA, Rue Charles-Schäublin 11, 2735 Malleray

Auteur du projet : Aellig paysages SA, Grégoire Cheviolet, Pré-Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1037, Rue de la Pron, Malleray

Description du projet : aménagement de places de stationnement en grilles gazon végétalisées

Dimensions du projet : longueur 34 m, largeur 6 m, surface total 200 m<sup>2</sup>

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone à planification Obligatoire « Pron »

Dépôt public : du 9 septembre au 9 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 4 septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

## Le Temps de l'Avent 2026 se prépare

Les inscriptions pour le Temps de l'Avent 2026 sont ouvertes. Si vous souhaitez y participer et accueillir, chez vous, le temps d'une soirée, les personnes intéressées pour un moment de partage, nous vous invitons à vous annoncer par e-mail à [manifestations@valbirse.ch](mailto:manifestations@valbirse.ch) en indiquant les dates souhaitées (entre le 1<sup>er</sup> et le 24 décembre) ou en téléchargeant et en remplissant le formulaire d'inscription sur le site de la commune. Le délai d'inscription est fixé au 2 octobre 2026.

Veillez noter que certaines dates sont déjà réservées : 1.12 / 3.12 / 4.12 / 5.12 / 6.12 / 9.12 / 10.12 / 11.12 / 16.12 / 17.12 / 18.12 / 21.12

Bévillard, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

## Conseil général du 21 septembre

Les membres du Conseil général sont convoqués

le lundi 21 septembre 2026, à 19 h,  
à la salle communale de Malleray

Ordre du jour :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2026
3. Déclarations de principe des groupes
4. Modification du règlement communal sur la protection des données
5. Modification du règlement du personnel communal
6. Prise de connaissance du décompte final des travaux à la route de Champoz
7. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
8. Informations de la Commission scolaire
9. Informations du Conseil communal
10. Informations du président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
11. Questions orales

Les séances du législatif sont ouvertes au public et la documentation est disponible sur [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch) (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> septembre 2026

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

**Validation de vos avis sur la plateforme :  
lundi à 14 h**